

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 07 Avril 2021

OBJET : 13/2021

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 -
Gestion exemplaire de l'exercice budgétaire Covid 2020 grâce à une
gestion saine des deniers publics depuis 6 ans

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29	L'AN DEUX MIL VINGT-ET-UN LE SEPT AVRIL à HUIT HEURES ET TRENTE MINUTES
Présents :	26	Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s'est réuni en Mairie, en session ordinaire
Absent (s)	0	M. Bruno DUBOS – Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Nadège GESSON-MAIRAL – Adjoints au Maire - ; Mme Monique LOREAU ; Mme Babeth TEYCHENE ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Bernard LAVERGNE ; Mme Francine BIGEY ; M. Jean-Marc BOURNIQUEL ; M. Jean-Michel JADAS ; M. Francis CREPIN ; Mme Christine CHABOT ; Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Laurianne VEYRET ; Mme Marie TOULET ; M. Julien BOUILLOT ; Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Philippe ASIN ; Mme Nathalie BRICARD ; M. Lionel MADELRIEUX – Conseillers municipaux –
Pouvoir (s)	3	M. Jean-Marc BOURNIQUEL à M. Francis CREPIN ; Mme Laurianne VEYRET à M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Marie TOULET à Mme Hélène DESHAIES
Secrétaire de Séance :		M. Julien BOUILLOT
Date d'envoi de la convocation :		1 ^{er} Avril 2021

Expose

Monsieur le Conseiller Municipal délégué aux Finances expose :
 L'instruction M 14 prévoit que l'excédent de fonctionnement cumulé doit faire l'objet d'une affectation par l'Assemblée délibérante.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	- 424 812.32 €
- un excédent reporté de :	412 813.58 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	- 11 998.74 €
- un excédent d'investissement de :	755 797.01 €
- un excédent d'investissement reporté de :	441 808.90 €
Soit un excédent d'investissement 2020 de :	1 197 605.91 €
- solde des restes à réaliser :	- 501 375.85 €
Soit un excédent d'investissement avec RAR de :	696 230.06 €

Il propose d'affecter, compte tenu du programme d'investissement 2021, le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

<u>RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020</u> : déficit	-11 998.74 €
- Résultat reporté en fonctionnement :	- 11 998.74 €
<u>RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2020</u> :	
EXCEDENT	1 197 605.91€

Il propose :

- **De reprendre** l'excédent d'investissement constaté au 31/12/2020 d'un montant de 1 197 605.91 € et
- **D'appliquer** les dispositions de la circulaire gouvernementale du 24/08/2020 prorogées jusqu'au 30/06/2021 relative au traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités territoriales liées à la gestion sanitaire de la COVID 19, en affectant une partie de l'excédent d'investissement 2020 en section de fonctionnement pour un montant de 181 740 €, par l'émission d'un mandat au débit du compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » et d'un titre au crédit du compte 7785 « excédent d'investissement transféré au compte de résultat,
- **D'affecter** le solde de l'excédent d'investissement à la section d'investissement pour un montant de 1 015 865 €
- **De reprendre** en dépenses et en recettes, les restes à réaliser pour un montant respectif de 805 146.85 € et de 303 771.00 €.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, par 3 Abstentions,**

- DÉCIDE d'affecter, compte tenu du programme d'investissement 2021, le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : déficit -11 998.74 €

Résultat reporté en fonctionnement : - 11 998.74 €

**RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2020 :
EXCÉDENT**

1 197 605.91€

- **AFFECTE** l'excédent d'investissement constaté au 31/12/2020 d'un montant de 1 197 605.91 € et
- **APPLIQUE** les dispositions de la circulaire gouvernementale du 24/08/2020 prorogées jusqu'au 30/06/2021 relative au traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités territoriales liées à la gestion sanitaire de la COVID 19, en affectant une partie de l'excédent d'investissement 2020 en section de fonctionnement pour un montant de 181 740 €, par l'émission d'un mandat au débit du compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » et d'un titre au crédit du compte 7785 « excédent d'investissement transféré au compte de résultat,
- **REPREND** en dépenses et en recettes, les restes à réaliser pour un montant respectif de 805 146.85 € et de 303 771.00 €.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

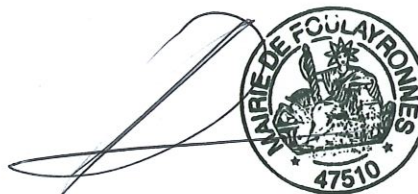
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que
dessus**

**Pour extrait conforme,
Le Maire de Foulayronnes,**

Bruno DUBOS.



AR PREFECTURE

047-214701005-20210407-DELIB132021-DE
Regu le 13/04/2021

